



Règlement du concours de poésie et d'illustrations



La Médiathèque Alain Quillout de Selles sur Cher organise un concours de poésie et d'illustrations dans le cadre du Printemps des Poètes 2012 dont le thème est « **Enfances** » et qui a lieu du **5 mars au 18 mars 2012**.

Le concours est ouvert à tous et sera clôturé le **19 mars 2012**.

Le concours donnera lieu à la publication des textes sur le site de la ville de Selles sur Cher, sur le blog de la Médiathèque, une exposition des plus beaux poèmes et des plus belles illustrations à la Médiathèque, une remise de prix et une lecture publique des meilleurs poèmes le **samedi 31 mars 2012 à 10h30** à la Médiathèque Alain Quillout. Vous pourrez aussi assister à une lecture de poèmes par Adonis Brunet, poète romorantinais.

Les poèmes et les illustrations seront exposés à la médiathèque du lundi 19 mars au vendredi 30 mars afin que les lecteurs de la médiathèque puissent voter de manière anonyme pour les poèmes et les illustrations qu'ils préfèrent dans chaque catégorie.

Le règlement de ce concours est le suivant :

- Dans le cadre du printemps des Poètes 2012, la Médiathèque Alain Quillout organise un concours de poésie en langue française et d'illustrations dont le thème est « **Enfances** ».
- Le concours est gratuit.
- Il est ouvert à tous sans condition d'âge.
- Toutes les formes poétiques et tous les types d'illustrations sont admis à condition de ne pas dépasser une page.
- Les textes et les illustrations devront être envoyés avant le lundi 19 mars 2012 :
 - Soit par e-mail à mediatheque@mairie-sellesurcher.fr
 - Soit par courrier à l'adresse de la Médiathèque :
Médiathèque Alain Quillout
Printemps des Poètes
35 rue Jules Ferry
41130 SELLES SUR CHER
 - Soit directement remis en main propre aux bibliothécaires à la Médiathèque
- Chaque candidat, par son envoi, garantit l'authenticité de son texte et de son illustration. Il fait clairement figurer ses nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, e-mail (s'il y a), âge et s'il y a lieu, sa classe, son établissement scolaire et son professeur responsable.

- Les poèmes et les illustrations seront répartis en six catégories :
 - Hors catégorie
 - Adultes
 - Jeunes :
 - Maternelle
 - Primaire
 - Collège
 - Lycée

- Par leur participation au concours, les candidats acceptent :
 - la publication des textes et des illustrations sur le site internet de la ville de Selles sur Cher et sur le blog de la Médiathèque
 - l'exposition de leurs poèmes et de leurs illustrations à la Médiathèque Alain Quillout
 - la lecture en public des poèmes gagnants

- Les lauréats se verront offrir un prix et une lecture en public de leurs poèmes le samedi 31 mars 2012 à 10h30 à la Médiathèque.